

N° 14
6 AVRIL
2000

Page 729
à 772

*L*B.O.

BULLETIN OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

EMPLOIS DE PROFESSEUR
DES UNIVERSITÉS ET DE MAÎTRE
DE CONFÉRENCES
ARRÊTÉS MODIFICATIFS

Emplois de professeur des universités et de maître de conférences, arrêtés modificatifs (pages I à VIII)

■ *Arrêtés du 24-3-2000. JO du 26-3-2000
(NOR : MENP0000790A à NOR : MENP0000795A)*

ORGANISATION GÉNÉRALE

- 733 Administration centrale du MEN (RLR : 120-1)
Organisation des directions.
A. du 17-3-2000. JO du 21-3-2000 (NOR : MEND0000359A)
- 735 Administration centrale du MEN (RLR : 120-1)
Organisation des sous-directions.
A. du 17-3-2000. JO du 21-3-2000 NOR : MEND0000360A)
- 737 Formation permanente (RLR : 112-1)
Labels internes de l'éducation nationale en formation d'adultes.
Décision du 27-3-2000 (NOR : MENE0000802S)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

- 747 École d'ingénieurs en plasturgie industrielle (RLR : 443-2)
Reconnaissance par l'État.
A. du 14-3-2000. JO du 22-3-2000 (NOR : MENS0000661A)
- 747 Institut de management Europe-Paris (RLR : 443-1)
Modification du règlement pédagogique.
A. du 14-3-2000. JO du 22-3-2000 (NOR : MENS0000660A)

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

- 748 Baccalauréat (RLR : 544-0a ; 544-1a)
Baccalauréats général et technologique dans les académies
de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion -
session 2000.
N.S. n° 2000-047 du 27-3-2000 (NOR : MENE0000709N)
- 751 Baccalauréat (RLR : 544-0a)
Épreuves d'histoire-géographie au baccalauréat général
pour les candidats handicapés.
N.S. n° 2000-048 du 27-3-2000 (NOR : MENE0000759N)
- 751 Certificat d'aptitude professionnelle
et mention complémentaire (RLR : 545-0c ; 545-2)
Employé en pharmacie.
A. du 13-3-2000. JO du 18-3-2000 (NOR : MENE0000612A)

PERSONNELS

- 753 Concours (RLR : 810-4)
Personnels de direction d'établissements d'enseignement
ou de formation relevant du MEN - session 2000.
A. du 1-2-2000. JO du 15-3-2000 (NOR : MENA0000545A)
- 753 Personnels de direction (RLR : 810-0)
Mutations et listes d'aptitude pour les directeurs d'EREA et d'ERPD -
année 2000-2001.
N.S. n° 2000-049 du 27-3-2000 (NOR : MENA0000801N)
- 759 Concours (RLR : 824-1d)
Accès au 2ème grade du corps des PLP.
A. du 6-3-2000. JO du 14-3-2000 (NOR : MENP0000272A)
- 760 Examen professionnel (RLR : 621-7)
Accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle
du corps des SAAC du MEN - année 2000.
A. du 27-3-2000 (NOR : MENA0000755A)

MOUVEMENT DU PERSONNEL

- 761 Nomination
Administrateur provisoire de l'École normale supérieure.
A. du 27-3-2000 (NOR : MENP0000799A)
- 761 Nomination
Administrateur provisoire de l'École normale supérieure de Lyon.
A. du 27-3-2000 (NOR : MENP0000800A)
- 761 Nomination
Directeur de l'École supérieure de mécanique de Marseille.
A. du 10-3-2000. JO du 18-3-2000 (NOR : MENS0000131A)
- 762 Nomination
Directrice adjointe d'IUFM.
A. du 13-3-2000. JO du 21-3-2000 (NOR : MENS0000590A)
- 762 Cessations de fonctions et nominations
Directeurs adjoints d'IUFM.
Arrêtés du 10-3-2000. JO du 18-3-2000
(NOR : MENS9902074A et NOR : MENS0000591A)
- 762 Nominations
Commission nationale d'expertise de la licence professionnelle.
A. du 21-3-2000. JO du 22-3-2000 (NOR : MENS0000768A)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 763 Vacances de postes
Recrutement d'IGEN.
Avis du 27-3-2000 (NOR : MENI0000758V)

- 765 Vacance d'emploi
Secrétaire général de l'université Claude-Bernard (Lyon I).
Avis du 18-3-2000.JO du 18-3-2000 (NOR : MENA0000682V)
- 765 Vacance de fonctions
Directeur de l'université de technologie de Compiègne.
Avis du 22-3-2000.JO du 22-3-2000 (NOR : MENS0000659V)
- 766 Vacances de postes
Emplois vacants ou susceptibles de l'être dans les grands établissements d'enseignement supérieur et de recherche.
Avis du 27-3-2000(NOR : MENP0000757V)
- 767 Vacance de poste
Poste au rectorat de Poitiers.
Avis du 27-3-2000(NOR : MENA0000756V)

Le BO sur Internet : <http://www.education.gouv.fr/bo>

Bulletin d'abonnement

Oui, je m'abonne au Bulletin officiel de l'éducation nationale pour un an au prix de 485 F (73,94 €)
BON À RETOURNER À : CNDP / Abonnement, B - 750, 60732 Sainte-Geneviève cedex

| PRODUCTION | CODE | QUANTITÉ | METROPOLE DOM-TOM | ÉTRANGER | | TOTAL |
|------------|------|----------|----------------------|----------|----------|-------|
| | | | | AVION | SURFACE | |
| B.O. | 1 | | 485 F | 799 F | 664 F | |
| | | | 73,94 € | 121,81 € | 101,23 € | |

Règlement à la commande :

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent comptable du CNDP.
- par mandat administratif à l'ordre de l'agent comptable du CNDP - CCP Paris, code établissement 30041. Code guichet 00001.
N° de compte 09 137 23H 020, clé 14.

Nom, prénom (écrire en majuscules)

Etablissement (facultatif)

N° Rue, voie, boîte postale

Localité

Code postal Bureau distributeur

Nom de l'organisme payeur

N° de CCP

Merci de nous indiquer le n° de RNE de votre établissement

Relations abonnés : 03 44 03 32 37

Télécopie : 03 44 03 30 13

Ne pas utiliser ce coupon en cas de réabonnement, un formulaire spécial vous sera adressé



Directeur de la publication : Alain Thyreau - Directrice de la rédaction : Colette Paris - Rédactrice en chef : Jacqueline Pelletier - Rédacteur en chef adjoint : Jacques Aranhas - Rédacteur en chef adjoint (Textes réglementaires) : Hervé Célestin - Secrétaire générale de la rédaction : Martine Marquet - Préparation technique : Monique Hubert - Maquettistes : Laurette Adolphe-Pierre, Christine Antoniuk, Béatrice Heuline, Bruno Lefebvre, Karin Olivier, Pauline Ranck ● REDACTION ET RÉALISATION : Mission de la communication, Bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 45 51 99 47 ● DIFFUSION ET ABONNEMENTS : CNDPabonnement, B - 750 - 60732 STE GENEVIÈVE CEDEX 9. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13. ● Le B.O. est une publication du ministère de l'Éducation nationale.

ORGANISATION GÉNÉRALE

ADMINISTRATION
CENTRALE DU MEN

NOR : MEND0000359A
RLR : 120-1

ARRÊTÉ DU 17-3-2000
JO DU 21-3-2000

MEN - DA B1
FPP

Organisation des directions

Vu D. n° 87-389 du 15-6-1987; D. n° 97-1149 du 15-12-1997; A. du 15-12-1997 mod.; Avis du CTPC du 28-1-2000

Article 1 - L'article 5 de l'arrêté du 15 décembre 1997 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes:

“Article 5 - La direction de l'enseignement supérieur, outre les conseillers d'établissement, les experts pédagogiques, la mission scientifique universitaire, la mission à l'emploi et la mission aux relations internationales, comprend :

A - Le service des contrats et des formations, constitué par:

- la sous-direction des projets des établissements et de la politique contractuelle

- la sous-direction de la vie étudiante et des formations post-baccalauréat

- la sous-direction des certifications supérieures et de la professionnalisation

B - Le service de l'organisation et des moyens qui, outre le bureau des systèmes d'information et de l'analyse des coûts, est constitué par:

- la sous-direction des bibliothèques et de la documentation

- la sous-direction de l'organisation et des moyens de l'enseignement supérieur.”

Article 2 - Le “B” de l'article 7 de l'arrêté du 15 décembre 1997 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes:

B - Le service des établissements, outre la mission DOM-TOM, est constitué par:

- la sous-direction de la prévision et des moyens

- la sous-direction des établissements et de la vie

scolaire.”

Article 3 - Le troisième alinéa de l'article 10 de l'arrêté du 15 décembre 1997 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes:

“La sous-direction des constructions et du développement régional élabore la stratégie d'implantation sur le territoire national des activités de formation et de recherche. Elle assure la préparation et le suivi des contrats de plan État-région. Elle est responsable de la politique de construction et d'aménagement des sites universitaires. Elle est chargée du conseil en matière de constructions scolaires.”

Article 4 - Le premier alinéa de l'article 11 de l'arrêté du 15 décembre 1997 susvisé est modifié comme suit:

“La direction des personnels enseignants, outre la cellule informatique, comprend: ”.

(Le reste sans changement).

Article 5 - Le quatrième alinéa de l'article 12 de l'arrêté du 15 décembre 1997 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes:

“La sous-direction des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et d'orientation et des personnels non affectés en académie est chargée de la gestion de ces personnels, ainsi que du recrutement des personnels pour l'enseignement à l'étranger et de l'affectation des personnels dans les territoires d'outre-mer. Elle est également responsable de l'affectation, du suivi de la formation et de la titularisation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation stagiaires des lycées et collèges.”

Article 6 - Le dernier alinéa de l'article 12 de l'arrêté du 15 décembre 1997 susvisé est

remplacé par les dispositions suivantes:

“La sous-direction du recrutement est chargée de l’organisation des concours de recrutement des personnels enseignants, d’éducation et d’orientation des lycées et collèges, des maîtres de conférences et des professeurs des universités.”

Article 7 - Le deuxième alinéa de l’article 14 de l’arrêté du 15 décembre 1997 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes:

“La sous-direction des études, de la réglementation et de l’action sanitaire et sociale est chargée de l’élaboration des textes à caractère statutaire et indemnitaire concernant les personnels d’inspection et de direction, les personnels d’encadrement de l’administration scolaire et universitaire, les personnels des bibliothèques et des musées, les personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service de l’administration centrale, des services déconcentrés et des établissements scolaires et supérieurs. Elle réalise des études de gestion prévisionnelle concernant le recrutement et la carrière des personnels appartenant à ces corps. Elle est également responsable de l’action sanitaire et sociale en faveur de l’ensemble des personnels du ministère de l’éducation nationale, de la recherche et de la technologie.”

Article 8 - L’article 17 de l’arrêté du 15 décembre 1997 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes:

“Article 17 - La direction de l’administration, outre la cellule de pilotage des systèmes d’information, comprend:

A - Le service du pilotage des services académiques et de la modernisation, constitué par:

- la sous-direction du pilotage de l’informatique
- la sous-direction des moyens des services et du patrimoine
- la mission de la modernisation

B - La sous-direction des relations et des ressources humaines pour l’administration centrale

C - La sous-direction de la logistique de l’administration centrale

D - La sous-direction de l’informatique de l’administration centrale

E - La mission de la communication.”

Article 9 - L’article 18 de l’arrêté du 15 décembre 1997 susvisé est remplacé par les

dispositions suivantes:

“Article 18 - Les missions dévolues aux service, sous-directions et missions cités à l’article 17 sont les suivantes:

Le service du pilotage des services académiques et de la modernisation coordonne l’activité de la sous-direction du pilotage de l’informatique, de la sous-direction des moyens des services et du patrimoine et de la mission de la modernisation.

La sous-direction du pilotage de l’informatique coordonne la mise en œuvre du schéma stratégique des systèmes d’information et des télécommunications. Elle est chargée de la conduite des projets de l’informatique de gestion du ministère, de la conception et de l’élaboration des produits correspondants. Elle veille à la cohérence des choix techniques et met en œuvre le schéma directeur des infrastructures. Elle prépare le budget informatique du ministère et assure un appui à l’élaboration des marchés informatiques. Elle anime et coordonne l’action des services déconcentrés dans les domaines de sa compétence.

La sous-direction des moyens des services et du patrimoine est chargée de la gestion des emplois administratifs, techniques, sociaux et de santé des services déconcentrés et des établissements scolaires ainsi que de la gestion des crédits de fonctionnement et d’équipement des services académiques. Elle est chargée de la gestion des frais de déplacements des personnels. Elle est responsable des opérations immobilières des services déconcentrés et des établissements scolaires restant à la charge de l’État. Elle assure la coordination des demandes budgétaires de la direction.

La mission de la modernisation est chargée de l’animation et du suivi de la modernisation de l’action administrative. Elle assure l’animation et le suivi des démarches et projets d’amélioration des relations entre les services et les usagers. Elle étudie et propose les mesures de simplification administrative. Elle réalise des études d’organisation pour les services centraux et déconcentrés et suit l’impact des mesures de déconcentration sur l’organisation des services. Elle met en place les démarches, méthodes et outils de contrôle de gestion dans les services

centraux et déconcentrés, coordonne et suit la politique de contractualisation avec les académies. Elle assure le secrétariat du comité de pilotage des consultants internes.

La sous-direction des relations et des ressources humaines pour l'administration centrale assure la gestion des emplois et des carrières des personnels de l'administration centrale ainsi que leur formation continue. Elle élabore les textes à caractère statutaire et indemnitaire et traite des questions sanitaires et sociales concernant ces personnels. Elle réalise des études de gestion prévisionnelle relatives aux recrutements et à la carrière de ces personnels. Elle procède, en liaison avec la mission de la modernisation, aux études d'organisation relatives à l'administration centrale.

La sous-direction de la logistique de l'administration centrale est chargée du fonctionnement de l'administration centrale. À ce titre, elle assure la gestion des moyens de fonctionnement et d'équipement de l'administration centrale. Elle gère le patrimoine immobilier de l'administration centrale.

La sous-direction de l'informatique de l'administration centrale est responsable des systèmes d'information et de télécommunications dédiés à l'administration centrale, en cohérence avec le schéma directeur national. Elle assure l'équipement matériel et logiciel et l'assistance aux utilisateurs. Elle conduit les études et développements des applications de gestion et de communication propres aux services de l'administration centrale.

La mission de la communication élabore la politique d'information et de la communication interne et externe et coordonne les moyens de sa mise en œuvre. Elle est chargée des relations

permanentes avec l'ensemble des médias. Elle coordonne la politique éditoriale des publications écrites, télématiques et audiovisuelles. Elle veille à la cohérence de la mise en ligne de l'information diffusée par les nouvelles technologies de communication. Elle assure l'animation des réseaux documentaires de l'administration centrale."

Article 10 - L'article 21 de l'arrêté du 15 décembre 1997 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes:

"Article 21 - La délégation aux relations internationales et à la coopération, outre la mission des personnels du réseau culturel et de coopération à l'étranger, la mission pour l'exportation des formations technologiques, le conseil d'orientation de la politique des relations internationales et le bureau des affaires générales, budgétaires et de l'accueil des personnalités étrangères, comprend:

- la sous-direction des interventions bilatérales
- la sous-direction des relations multilatérales."

Article 11 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 17 mars 2000

Pour le Premier ministre

et par délégation,

Le secrétaire général du Gouvernement

Jean-Marc SAUVÉ

Le ministre de l'éducation nationale

de la recherche et de la technologie

Claude ALLÈGRE

Le ministre de la fonction publique,

de la réforme de l'État et de la décentralisation

Émile ZUCCARELLI

La ministre déléguée,

chargée de l'enseignement scolaire

Ségolène ROYAL

| | | | |
|--------------------------------|-----------------------------------|--|--------------|
| ADMINISTRATION CENTRALE DU MEN | NOR : MEND0000360A RLR : 120-1 | ARRÊTÉ DU 17-3-2000 JO DU 21-3-2000 | MEN DA B1 |
|--------------------------------|-----------------------------------|--|--------------|

Organisation des sous-directions

Vu D. n° 87-389 du 15-6-1987; D. n° 97-1149 du 15-12-1997; A. du 15-12-1997 mod.; A. du 17-12-1997 mod.; Avis du CTPC du 28-1-2000

Article 1 - Le C de l'article 7 de l'arrêté du 17 décembre 1997 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes:

"C - La sous-direction des personnels enseignants du second degré et des personnels

d'éducation et d'orientation et des personnels non affectés en académie, constituée par:

- le bureau d'analyse et de contrôle de gestion
- le bureau des professeurs des disciplines littéraires et des sciences humaines, des professeurs d'éducation physique et sportive et des personnels d'éducation, de documentation et d'orientation
- le bureau des professeurs des disciplines scientifiques et technologiques et des professeurs de lycée professionnel
- le bureau des enseignants du premier degré détachés et de l'affectation des personnels dans les territoires d'outre-mer
- le bureau des personnels des lycées et collèges détachés et du recrutement des personnels pour l'enseignement à l'étranger
- la cellule des affaires contentieuses et disciplinaires
- la mission des relations sociales."

Article 2 - Le E de l'article 7 de l'arrêté du 17 décembre 1997 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes:

"E - La sous-direction du recrutement, constituée par:

- le bureau d'organisation des concours de recrutement des professeurs agrégés et certifiés et des personnels d'éducation et d'orientation
- le bureau d'organisation des concours de recrutement des professeurs des lycées professionnels et des professeurs certifiés des disciplines technologiques
- le bureau de l'organisation du recrutement des personnels de l'enseignement supérieur."

Article 3 - L'article 10 de l'arrêté du 17 décembre 1997 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes:

"Article 10 - Les sous-directions et la mission de la direction de l'administration, prévues à l'article 17 de l'arrêté du 15 décembre 1997 susvisé, sont organisées comme suit:

A - Le service du pilotage des services académiques et de la modernisation, constitué par:

- La sous-direction du pilotage de l'informatique, constituée par:
 - . le bureau des projets et des produits nationaux
 - . le bureau des marchés et du budget informatiques
 - . le bureau des études techniques et des plans d'informatisation

. le bureau des développements des applications nationales

- La sous-direction des moyens des services et du patrimoine, constituée par:

- . le bureau des missions et des déplacements
 - . le bureau du budget et des emplois
 - . le bureau de l'équipement et du fonctionnement des services académiques
 - . le bureau de la gestion du patrimoine
 - la mission de la modernisation à laquelle est rattachée la cellule des consultants internes
- B - La sous-direction des relations et des ressources humaines pour l'administration centrale, constituée par:
- le bureau des affaires générales et des emplois
 - le bureau de gestion des personnels
 - le bureau des affaires sanitaires et sociales pour l'administration centrale
 - le bureau de la formation des personnels de l'administration centrale

C - La sous-direction de la logistique de l'administration centrale, constituée par:

- le bureau des études et de la gestion administrative et financière
 - le bureau de l'ingénierie, de la maintenance et de la sécurité
 - le bureau des prestations de services
 - le bureau de la logistique du site Descartes
- D - La sous-direction de l'informatique de l'administration centrale, constituée par:
- le bureau de l'architecture et des infrastructures techniques
 - le bureau des matériels et logiciels et de l'assistance
 - le bureau de l'ingénierie, des systèmes d'information et de communication

E - La mission de la communication, constituée par:

- le bureau des réseaux documentaires et de l'information
- le bureau de la presse
- le bureau des publications écrites et télématiques et de la communication interne
- le bureau de la communication externe
- le département des archives-Education
- le département des archives-Recherche."

Article 4 - Au A de l'article 11 de l'arrêté du 17 décembre 1997 susvisé, les mots "bureau des affaires générales - secrétariat du CSE"

sont remplacés par “bureau des affaires générales et des associations”.

Article 5 - Au B de l'article 12 de l'arrêté du 17 décembre 1997 susvisé, les mots “bureau de l'accueil, de la mobilité et de l'information internationale” sont remplacés par “bureau de la mobilité et de l'information internationale”.

Article 6 - Le présent arrêté sera publié au

Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 17 mars 2000

Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie
Claude ALLÈGRE

La ministre déléguée,
chargée de l'enseignement scolaire
Ségolène ROYAL

| | | | |
|----------------------|-----------------------------------|-----------------------|-----------------|
| FORMATION PERMANENTE | NOR : MENE0000802S RLR : 112-1 | DÉCISION DU 27-3-2000 | MEN DESCO A8 |
|----------------------|-----------------------------------|-----------------------|-----------------|

Labels internes de l'éducation nationale en formation d'adultes

PRÉAMBULE

Labels internes de l'éducation nationale en formation d'adultes: mise en expérimentation d'une norme unique

De 1986, année de la création du label “centre permanent de l'éducation nationale” (CPEN), à 1997, l'engagement qualité de l'éducation nationale en formation d'adultes s'est concrétisé d'une part par la publication en 1993 d'une charte nationale qualité et d'autre part par la conception de trois labels “dispositif permanent de formation individualisée” (DPFI), “système de réponse individualisée de formation” (SRIF) et “espace-langues de l'éducation nationale” (ELEN) délivrés sur la base d'un audit en référence à une norme qualité interne.

On trouvera ci-dessous la liste récapitulative des GRETA bénéficiaires d'un ou plusieurs labels au titre de l'une ou l'autre de ces normes. Il s'agit de la dernière liste établie selon la procédure nationale de labellisation jusqu'ici en vigueur.

En effet, l'environnement et les outils de la qualité ont évolué: l'ensemble des normes AFNOR appliquées à la formation professionnelle a été publié, la marque NF Service de formation professionnelle est aujourd'hui accessible et de nombreux organismes de formation, dont plusieurs GRETA, se sont engagés dans une démarche de certification de type ISO 9001. Dans ce contexte, il apparaît indispensable de prendre en compte la diversification des prestations et des services touchant la formation et soumis aux exigences qualité

des clients et du marché; de confirmer les engagements qualité de l'éducation nationale et d'affirmer ses valeurs; d'améliorer la lisibilité des labels qui traduisent ces engagements et ces valeurs. De ces nécessités est née la décision de renouveler entièrement les labels internes de l'éducation nationale en formation d'adultes.

Désormais, une norme unique servira de référence à l'attribution d'une **marque qualité éducation nationale**. Cette norme a pour ambition d'articuler étroitement la démarche propre à l'éducation nationale avec les démarches induites par les certifications externes, et de fédérer les efforts consentis par les GRETA pour développer une qualité de service spécifique dans les domaines de l'individualisation, des formations en langues, du conseil et de l'ingénierie.

Dans son état actuel, la norme comporte six exigences génériques, applicables quels que soient le service et la prestation de service envisagés, et une exigence spécifique de réalisation du service, appliquée à la seule formation individualisée. Les autres spécifications verront le jour ultérieurement.

La norme fera l'objet au cours de l'année 2000 d'une expérimentation dans une douzaine de GRETA. Au terme de cette expérimentation, et une fois le texte de la norme stabilisé, les premiers audits pour l'attribution de la marque éducation nationale auront lieu en 2001.

■ En application de la note de service n° 97-014 du 8 janvier 1997 fixant les modalités de labellisation des centres permanents de l'éducation nationale, des dispositifs de formation individualisée ou des systèmes de réponse

individualisée de formation et de la note de service n° 95-049 du 3 mars 1995 fixant les modalités de labellisation des espaces langues de l'éducation nationale (ELEN).

Il est décidé

Article 1 - Conformément aux propositions du comité national de labellisation réuni le 29 juin 1999 et le 25 janvier 2000, la liste des centres permanents de l'éducation nationale (CPEN), des dispositifs permanents de formation individualisée (DPFI), des espaces langues de l'éducation nationale (ELEN) et des systèmes de réponse individualisée de formation (SRIF) labellisés est arrêtée au 1er janvier 2000 et annexée à la présente décision.

Article 2 - Le directeur de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Fait à Paris, le 27 mars 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
Daniel BANCEL

Aⁿnexe

LISTE DES CENTRES PERMANENTS
DE L'ÉDUCATION NATIONALE (CPEN),
DES DISPOSITIFS PERMANENTS
DE FORMATION INDIVIDUALISÉE (DPFI),
DES ESPACES LANGUES (ELEN)
ET DES SYSTÈMES DE RÉPONSE
INDIVIDUALISÉE DE FORMATION (SRIF)
LABELLISÉS AU 1^{ER} JANVIER 2000

Académie d'Aix-Marseille

GRETA Avignon Lubéron

- CPEN: d'Avignon
1, rue des Bavardages
84000 Avignon
Spécialité(s) : tertiaire

- Espace langues
Lycée Philippe de Girard
138, route de Tarascon
84082 Avignon
Spécialité(s) : langues
GRETA d'Aubagne-La Ciotat Vallée de l'Huveaune

DPFI : Atelier permanent tertiaire
Avenue Robespierre
13400 Aubagne
Spécialité(s) : tertiaire administratif: secrétariat,
comptabilité, bureautique
GRETA Marseille Centre Nord
CPEN

117, boulevard de Paris
13002 Marseille
Spécialité(s) : tertiaire et informatique
GRETA Marseille Sud

DPFI : Structure permanente tertiaire langues
42, chemin en Roy d'Espagne
13009 Marseille
Spécialité(s) : formations générales et tertiaires
GRETA Marseille Ville

- DPFI: Dispositif d'éducation et de formation
individualisée bâtiment et travaux publics
(DEFI BTP)

Lycée Denis Diderot
23, boulevard Lavéran
13388 Marseille cedex 13
Spécialité(s) : métiers du bâtiment et travaux
publics niveau V

- Espace langues
Collège Longchamp
23, rue Jean de Bernardy
13004 Marseille
Spécialité(s) : langues

GRETA Ouest Étang de Berre
DPFI : Dispositif de formation individualisée
(DFI)

Avenue des Bolles
13800 Istres
Spécialité(s) : chimie, électrotechnique,
maintenance industrielle

GRETA du pays d'Aix
- DPFI: Espace de formation individualisée en
informatique, comptabilité, administration,
secrétariat (EFICAS)
Quartier Puits Biver, rue des Hortensias
13120 Gardanne

Spécialité(s) : informatique, comptabilité, administration, secrétariat
- Espace langues: Centre langues multimédia Lycée Cézanne

Avenue J. et M. Fontenaille
13625 Aix-en-Provence
Spécialité(s) : langues

GRETA Vaucluse Nord

- CPEN
176, rue Joseph Roumanille
84200 Carpentras
Spécialité(s) : technologies nouvelles et tertiaire
- DPFI: Dispositif permanent de formation individualisée

Avenue Charles Dardun
84100 Orange
Spécialité(s) : bureautique, comptabilité, administration commerciale, langues, tertiaire et services

- Espace langues
176, rue Roumanille
84200 Carpentras
Spécialité(s) : langues

Académie d' Amiens

GRETA d'Amiens

CPEN
70, bd de Saint-Quentin
80027 Amiens cedex 1
Spécialité(s) : informatique et gestion

GRETA Picardie maritime

CPEN : Centre permanent multimétiers
Lycée Boucher de Perthes
1, rue Paul Delique
80100 Abbeville
Spécialité(s) : TRE - insertion, informatique tertiaire, enseignement général - centre de ressources industrie

GRETA Sud Aisne

- DPFI: Espace de formation individualisée (EFI)
9, rue de Panleu
02200 Soissons
Spécialité(s) : métiers du tertiaire
- Espace langues
Cité technique Léonard de Vinci
1, espace Jean Guerland
02200 Soissons
Spécialité(s) : langues

GRETA Sud Oise

Espace langues
Place Nelson Mandela
60761 Montataire
Spécialité(s) : langues

Académie de Besançon

GRETA de Besançon

DPFI: Centre de formation Brossolette
BP 1487
10, rue Stendhal
25008 Besançon cedex
Spécialité(s) : informatique, bureautique, comptabilité gestion, anglais, insertion

Académie de Bordeaux

GRETA de Bordeaux

DPFI : APP-CAPEN
Lycée Les Iris
13, rue Saint-Cricq, BP 5
33305 Lormont cedex
Spécialité(s) : formation générale, alphabétisation et insertion

GRETA Pays basque

CPEN
18, avenue du Maréchal Soult
64100 Bayonne
Spécialité(s) : informatique et gestion

Académie de Caen

GRETA Caen-Bayeux

CPEN
13, route de Trouville
14000 Caen
Spécialité(s) : tertiaire

GRETA Sud Normandie

CPEN
45, rue du Commandant Charcot
61100 Flers
Spécialité(s) : bureautique

Académie de Clermont-Ferrand

GRETA des Dômes

Espace langues
44, rue des Planchettes
63039 Clermont-Ferrand
Spécialité(s) : langues

GRETA Nord-Ouest Cantal

DPFI : Atelier permanent jeunes

Avenue R. Cortat

15200 Mauriac

Spécialité(s) : insertion

GRETA Riom-Volvic

DPFI : Espace de formation riomois

BP 41, 1, avenue Jean Monnet

63201 Riom cedex

Spécialité(s) : formations générales et tertiaires

GRETA bassin Dôme-Allier

DPFI : Système permanent d'acquisition des

savoirs (SPAS)

Allée des Ailles

03200 Vichy

Spécialité(s) : illettrisme, alphabétisation,
français langue étrangère**GRETA Val d'Allier**

SRIF : Val d'Allier

GRETA Val d'Allier

Avenue de Charbonnier

63570 Brassac-les-Mines

Spécialité(s) : électrotechnique et industrie,
bâtiment second œuvre, hôtellerie-restauration,
tertiaire administratif, formation générale,
sanitaire et social (niveaux VI à III)

Académie de Créteil

GRETA BTP 94

CPEN

195, rue Julian Grimau

94408 Vitry-sur-Seine cedex

Spécialité(s) : bâtiment

GRETA Geforme 94

- DPFI: Dynamisation qualification

Hôpital Esquirol

57, rue du Maréchal Leclerc

94220 Saint-Maurice

Spécialité(s) : formation générale à finalité
professionnelle- DPFI: Centres de ressources EDF "Énergie
Ile-de-France Est"

18, rue des Fusillés

94405 Vitry-sur-Seine cedex

Spécialité(s) : formation générale

GRETA tertiaire 94

Espace langues: Espace Foch

126, avenue Roger Salengro

94500 Champigny-sur-Marne

Spécialité(s) : langues

GRETA tertiaire Nord 77

Espace langues

6-8, avenue Jean Moulin

77200 Torcy

Spécialité(s) : langues

GRETA tertiaire Nord 93Espace langues: Maison départementale des
langues

Lycée Paul Éluard

15, avenue Jean Moulin

93200 Saint-Denis

Spécialité(s) : langues

GRETA tertiaire Nord Seine-et-Marne

DPFI : Centre tertiaire de Chelles

Lycée Bachelard

32, avenue de l'Europe

77500 Chelles

Spécialité(s) : métiers du tertiaire de service:
secrétariat, bureautique, comptabilité**GRETA tertiaire Sud 77**

- CPEN

Château de la Rochette

77000 La Rochette

Spécialité(s) : bureautique, commerce, comp-
tabilité, gestion, informatique- DPFI: Dispositif permanent de formation
individualisée

ZAE de l'Ormeau

17, rue Pierre et Marie Curie

77380 Combs-la-Ville

Spécialité(s) : enseignement général, bureau-
tique, secrétariat, comptabilité- DPFI: Dispositif permanent de formation
individualisée

4, rue Pierre

77130 Montereau

Spécialité(s) : enseignement général, bureau-
tique, secrétariat, comptabilité

Académie de Dijon

GRETA Chalons-LouhansDPFI : Centre industrie individualisé de forma-
tion continue (CIIFC)

Lycée Nicéphore Niepce

141, avenue Boucicaut

71321 Châlon-sur-Saône

Spécialité(s) : formations industrielles (auto-
matismes, électrotechnique, hydraulique)

GRETA Dijon tertiaire Sud

CPEN
5, rue de Longvic
21300 Chenove
Spécialité(s) : tertiaire services

GRETA du Val-de-Saône

CPEN
22, rue Carnot
21130 Auxonne
Spécialité(s) : métiers de la route

GRETA des Marches de Bourgogne

Espace langues
2, rue d'Abrantès
21500 Montbard
Spécialité(s) : langues

Académie de Grenoble

GRETA Arve-Faucigny

Espace langues
BP 125, 210, quai du Parquet
74130 Bonneville
Spécialité(s) : langues

GRETA Nord Isère

CPEN
BP 82
Boulevard de Villefontaine
38090 Villefontaine cedex
Spécialité(s) : bâtiment

GRETA Savoie, agence de Saint-Jean-de-Maurienne

Espace langues
BP 105
Rue du Mont Cenis
73302 Saint-Jean-de-Maurienne cedex
Spécialité(s) : langues

GRETA Sud Isère

CPEN
114, rue d'Alembert
38000 Grenoble
Spécialité(s) : bâtiment et équipement

Académie de Lille

GRETA Artois Ternois

CPEN
Avenue de l'Hippodrome
62000 Arras
Spécialité(s) : bâtiment travaux publics

GRETA Audomarois

DPFI : Centre d'accueil permanent de l'éducation nationale
Rue Saint-Exupéry
62500 Saint-Omer

Spécialité(s) : orientation, bilan, accompagnement, insertion

GRETA de Calais

- DPFI: Centre d'étude et de réalisation des formations tertiaires (CERF 3)

Hôtel de la formation
site Pierre de Coubertin
320, bd du 8 Mai
62225 Calais

Spécialité(s) : tertiaire informatique
- DPFI: Centre d'accueil permanent de l'éducation nationale (CAPEN)

70, rue Mollien

62100 Calais

Spécialité(s) : insertion sociale et professionnelle

- Espace langues

Lycée Sophie Berthelot

BP 209

224, boulevard Gambetta

62193 Calais

Spécialité(s) : langues

GRETA de Lens-Liévin

CPEN

Lycée Béhal

Rue Robert Schuman

62300 Lens

Spécialité(s) : maintenance industrielle

GRETA des Deux vallées

DPFI : Centre d'accueil permanent de l'éducation nationale (CAPEN)

Rue Léo Lagrange

59610 Fourmies

Spécialité(s) : insertion sociale et professionnelle

GRETA du Cambrésis

DPFI : Dispositif Permanent individualisé tertiaire

BP 357

2, avenue du Maréchal Foch

59406 Cambrai cedex

Spécialité(s) : tertiaire: secrétariat, bureautique, comptabilité - langues étrangères et français
langue étrangère - entreprise d'entraînement pédagogique

GRETA du Douaisis

DPFI : Centre d'accueil permanent de l'éducation nationale

58, rue d'Esquerchin

59500 Douai

Spécialité(s) : formation pré-professionnelle, médiation à l'emploi

GRETA du Hainaut

- CPEN

69, avenue Jean Jaurès

59416 Anzin

Spécialité(s) : tertiaire

- CPEN

97, rue Pierre Mathieu

59410 Anzin

Spécialité(s) : maintenance mécanique et électrique

GRETA du pays d'Opale

DPFI : Centre d'accueil permanent de l'éducation nationale

Collège Langevin

3, allée Flaubert

62200 Boulogne-sur-Mer

Spécialité(s) : bilan, orientation, aide à l'insertion, maîtrise des savoirs de base

GRETA Flandre maritime

DPFI : Centre d'accueil permanent de l'éducation nationale (CAPEN)

Collège du Westhock

Rue Hoche

59210 Coudekerque-Branche

Spécialité(s) : insertion sociale et professionnelle

Académie de Limoges

GRETA Limoges

CPEN

103, rue de Feytiat

87039 Limoges cedex

Spécialité(s) : tertiaire

Académie de Lyon

GRETA Ampère

- CPEN: CREF

27, rue Gentil

69002 Lyon

Spécialité(s) : sanitaire et social

- DPFI: Centre Pierre et Marie Curie

23, route de Genas

69120 Vaulx-en-Velin

Spécialité(s) : vente, commerce, services aux collectivités

- Espace langues

Espace langues et communication

27, rue Gentil

69002 Lyon

et

Dispositif FLE Brossolette

161, cours Émile Zola

69100 Villeurbanne

Spécialité(s) : langues

GRETA Bresse Dombes

DPFI : Centre de formation individualisée (CEFI)

Lycée général et technologique Joseph-Marie Carriat

1, rue de Crouy

01000 Bourg-en-Bresse

Spécialité(s) : formations générales et professionnelles polyvalentes

GRETA Bugey

SRIF : Bugey

Lycée professionnel Alexandre Bérard

Rue Alexandre Bérard

01500 Ambérieu-en-Bugey

Spécialité(s) : domaines industriels, domaines généraux et tertiaire, sanitaire et social (niveaux VI à III)

GRETA Forez

DPFI : Dispositif individualisé

BP 213

Avenue Paul Cézanne

42605 Montbrison cedex

Spécialité(s) : formations générales, bureau-tique

GRETA Jura Sud Léman

Espace langues: Centre de langues du pays de Gex

Avenue des Sports

01210 Ferney-Voltaire

Spécialité(s) : langues

GRETA tertiaire 1 Rhône

CPEN : Centre permanent informatique

39, rue Pierre Baizet

69009 Lyon

Spécialité(s) : informatique

Académie de Montpellier

GRETA de Montpellier

CPEN

Lycée Jean Mermoz

717, avenue Jean Mermoz

34060 Montpellier cedex 01

Spécialité(s) : tertiaire, services, électronique

GRETA de Sète et du bassin de Thau

DPFI : Dispositif permanent de formation individualisée

Rue Mirabeau

34200 Sète

Spécialité(s) : formations générales et tertiaires

GRETA des Hauts cantons de l'Hérault

DPFI : Dispositif permanent de formation individualisée des Hauts cantons de l'Hérault

Lycée Fabre

34600 Bédarieux

Spécialité(s) : formations tertiaires et du bâtiment

GRETA des Vallées cévenoles

- CPEN

1, place de Belgique

30100 Alès

Spécialité(s) : Tertiaire

- CPEN

1, place de Belgique

30100 Alès

Spécialité(s) : électrotechnique et chimie

GRETA du Gard rhodanien

CPEN

BP 165

Cité technique les Eyrieux

30200 Bagnols-sur-Cèze

Spécialité(s) : industriel et tertiaire

GRETA Lozère

SRIF : Lozère

Lycée Émile Peytavin

Avenue du 11 novembre

48000 Mende

Spécialité(s) : enseignement général, tertiaire, industrie, sanitaire et social, hôtellerie-restauration, horticulture (niveaux VI à III)

Académie de Nancy-Metz

GRETA de Pont-à-Mousson

CPEN

5, rue Sainte Anne

53430 Pompey

Spécialité(s) : automatismes et électrotechnique

GRETA du bassin de Longwy

CPEN

Centre Jean Monnet

Longlaville

54400 Longwy

Spécialité(s) : tertiaire

GRETA de Metz

Espace langues

IUFM

16, boulevard Paixhans

57000 Metz

Spécialité(s) : langues

GRETA Rombas-Vallée de l'Orne

- DPFI: Centre d'accueil permanent de l'éducation nationale (CAPEN)

Collège Hagondange Paul Langevin

4, rue Jean Moulin

57300 Hagondange

Spécialité(s) : insertion sociale et professionnelle

- Espace langues

Collège "Le Breuil"

15, rue des Colombes

57525 Talange

Spécialité(s) : langues

Académie de Nantes

GRETA 53

DPFI : Espace formations individualisées

BP 1311

80, rue de la Dacterie

53013 Laval cedex

Spécialité(s) : formations générales, tertiaire de bureau

GRETA de Vendée

DPFI : Dispositif de formation individualisée

17, rue Chaptal

85000 La Roche-sur-Yon

Spécialité(s) : domaines généraux: français, maths, culture générale, anglais/préparation concours administratifs et paramédicaux, domaines tertiaires : bureautique, comptabilité, secrétariat, gestion

GRETA Nantes BTP

CPEN

30, rue de la Dutée

44800 Saint-Herblain cedex

Spécialité(s) : bâtiment

GRETA Nantes industrie

CPEN industriel
16, rue Dufour
44042 Nantes cedex

Spécialité(s) : industriel

GRETA Nantes services

CPEN
8, rue du Général Margueritte
44000 Nantes
Spécialité(s) : informatique, bureautique

Académie de Nice

GRETA Antipolis

Espace langues
Centre international de Valbonne
BP 97

06902 Sophia Antipolis

Spécialité(s) : langues

GRETA de Nice et de la Côte d'Azur

- DPFI: Pôle technologique
34, boulevard de Riquier
06300 Nice
Spécialité(s) : installations en équipements électriques

- DPFI: Centre de formation des métiers du sport

ZI, 11, allée des Métallos
06700 Saint-Laurent-du-Var

Spécialité(s) : tous secteurs sports : tronc commun du brevet d'État éducateur sportif 1er degré - brevet d'État des métiers de la forme - modules spécifiques

GRETA tourisme-hôtellerie

CPEN
Lycée du Parc Impérial
Avenue Suzanne Lenglen
06050 Nice cedex
Spécialité(s) : hôtellerie-restauration

Académie d'Orléans-Tours

GRETA du Loir-et-Cher

DPFI : Dispositif de formation individualisée (DFI)

Lycée Augustin Thierry
Bâtiment Denis Papin
13, avenue de Châteaudun
41018 Blois cedex

Spécialité(s) : formations générales, tertiaires, langues, informatique

GRETA Touraine

- CPEN: comptabilité-gestion et secrétariat-bureautique

BP 411
6, avenue de Sévigné
37000 Tours cedex 1

Spécialité(s) : comptabilité-gestion et secrétariat-bureautique

- Espace langues
Lycée Grandmont
BP 414

Avenue de Sévigné
37004 Tours

et
Lycée Gustave Eiffel
1, rue Augereau
37200 Tours cedex 02

Spécialité(s) : langues

Académie de Paris

GRETA industriel des technologies avancées (GITA)

CPEN : Centre permanent aux technologies industrielles Diderot (CEPTIA)

Lycée technique Diderot
61, rue David d'Angers
75019 Paris

Spécialité(s) : technologies industrielles avancées

GRETA para-médical et social

CPEN
9, rue Francis de Croisset
75877 Paris cedex 18
Spécialité(s) : secteur sanitaire et social

GRETA tertiaire Paris Centre

CPEN : Maison de la formation continue
96, rue Orfila
75020 Paris

Spécialité(s) : techniques administratives

GRETA TOP formation

- CPEN: Paris TOP
63 bis, boulevard Bessières
75017 Paris

Spécialité(s) : tertiaire
- Espace langues: Créalanges
Lycée Victor Duruy
33, boulevard des Invalides

75007 Paris
Spécialité(s) : langues

Académie de Poitiers

GRETA 17 Nord

Espace langues
Lycée de Rompsay
Avenue de Périgny
17000 La Rochelle
Spécialité(s) : langues

GRETA Nord Poitou

Espace langues
48, rue Olivier de Serres
86000 Poitiers
Spécialité(s) : langues

GRETA régional du bâtiment

CPEN BTP
46, rue de la Bugellerie
86036 Poitiers cedex
Spécialité(s) : bâtiment

Académie de Reims

GRETA de Reims

- CPEN
1, rue François Arago
51100 Reims
Spécialité(s) : énergie, génie climatique, informatique, bâtiment travaux publics
- Espace langues
20, rue des Augustins
51100 Reims
Spécialité(s) : langues

GRETA des Ardennes

- CPEN
27, rue du Petit Bois
08000 Charleville-Mézières
Spécialité(s) : productive
- CPEN
27, rue du Petit Bois
08000 Charleville-Mézières
Spécialité(s) : tertiaire
- Espace langues
27, rue du Petit Bois
08000 Charleville-Mézières
Spécialité(s) : langues

GRETA Nord Haute-Marne

CPEN
30, rue Lalande
52100 Saint-Dizier
Spécialité(s) : industriel et tertiaire

GRETA Sud-Ouest champenois

Espace langues
Chemin de la Fontaine du Vé
51120 Sézanne
Spécialité(s) : langues

Académie de Rouen

GRETA de la région havraise

- CPEN
Lycée Auguste Perret, BP 4086
Place Robert Schuman
76610 Le Havre
Spécialité(s) : bâtiment
- CPEN: Centre de formation individualisée
aux métiers de l'hôtellerie
Lycée "Jules Lecesne"
96, rue Jules Lecesne
76600 Le Havre
Spécialité(s) : métiers de l'hôtellerie

GRETA d'Elbeuf

CPEN
4 bis, cours Carnot
76500 Elbeuf
Spécialité(s) : tertiaire
GRETA Rouen industrie BTP services
CPEN
3, rue Paul Painlevé
76120 Le Grand-Quevilly
Spécialité(s) : génie électrique

Académie de Strasbourg

GRETA Centre Alsace

Espace langues
8, boulevard Charlemagne
67600 Sélestat
Spécialité(s) : langues

GRETA de Haute-Alsace

CPEN
1, rue de Verdun
68100 Mulhouse
Spécialité(s) : comptabilité, gestion, secrétariat, bureautique

Académie de Toulouse

GRETA de Gascogne

Espace langues
Collège Sadi Carnot
BP 388, 32008 Auch
Spécialité(s) : langues

GRETA des Hautes-Pyrénées

DPFI : Pôle de formation générale-APP des Hautes-Pyrénées

BP 1634

Rue du Comminges

65016 Tarbes cedex

Spécialité(s) : formation générale, langues, initiation nouvelles technologies

GRETA Gascogne

DPFI : Pôle de formation générale

Petit lycée

Rue Édouard Lartet

32000 Auch

Spécialité(s) : formation générale et technologique de base

GRETA Rouergue

CPEN

5, avenue du Maréchal Joffre

12000 Rodez

Spécialité(s) : tertiaire et services

GRETA Sud Aveyron

CPEN

BP 415

Rue Jean Moulin

12104 Millau cedex

Spécialité(s) : informatique, gestion, communication

GRETA Tarn Nord

CPEN

131, rue du Commandant Blanché

81000 Albi

Spécialité(s) : informatique-bureautique

Académie de Versailles

GRETA de la Défense

- CPEN

10, rue Jean Jaurès

92807 Puteaux

Spécialité(s) : tertiaire assurances

- Espace langues

10, rue Jean Jaurès

92807 Puteaux

Spécialité(s) : langues

GRETA d'Enghien

Espace langues Phileas Fogg

16 bis, rue d'Argenteuil

95210 Saint-Gratien

Spécialité(s) : langues

GRETA du Val-de-Seine 78

CPEN

30, rue Alexandre Dumas

78100 Saint-Germain-en-Laye

Spécialité(s) : tertiaire

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

ÉCOLE D'INGÉNIEURS EN
PLASTURGIE INDUSTRIELLE

NOR : MENS0000661A
RLR : 443-2

ARRÊTÉ DU 14-3-2000
JO DU 22-3-2000

MEN
DES A12

R e c o n n a i s s a n c e p a r l' É t a t

*Vu D. n° 56-931 du 14-9-1956, not. art. 73, 74 et 75 ;
avis du CNESER du 28-2-2000*

Article 1 - La reconnaissance par l'État est accordée à l'école d'ingénieurs en plasturgie industrielle, sise pôle universitaire de Montfoulon, 61250 Alençon-Damigny.

Article 2 - La directrice de l'enseignement supérieur est chargée de l'exécution du présent

arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 14 mars 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,

La directrice de l'enseignement supérieur
Francine DEMICHEL

INSTITUT DE MANAGEMENT
EUROPE-PARIS

NOR : MENS0000660A
RLR : 443-1

ARRÊTÉ DU 14-3-2000
JO DU 22-3-2000

MEN
DES A12

M o d i f i c a t i o n d u r è g l e m e n t p é d a g o g i q u e

Vu D. n° 56-931 du 14-9-1956, not. art. 170 ; A. du 15-2-1921 ; A. du 5-6-1969 mod. ; A. du 3-11-1999 ; avis du CNESER du 28-2-2000

Article 1 - Le règlement pédagogique de l'institut de management Europe-Paris est modifié conformément aux dispositions portées en annexe du présent arrêté (1). L'application de ces dispositions est limitée à la seule année 2000.

Article 2 - La directrice de l'enseignement

supérieur est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 14 mars 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,

La directrice de l'enseignement supérieur
Francine DEMICHEL

(1) Le règlement pédagogique peut être consulté auprès de l'institut de management Europe-Paris, sis 79, avenue de la République, 75543 Paris cedex 11.

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

BACCALAURÉAT

NOR : MENE000709N
RLR : 544-0a ; 544-1aNOTE DE SERVICE N°2000-047
DU 27-3-2000MEN
DESCO A3

Baccalauréats général et technologique dans les académies de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion - session 2000

*Texte adressé aux recteurs des académies de la Guade-
loupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion*

I - Baccalauréat général

Les épreuves écrites obligatoires de la session 2000 du baccalauréat général se dérouleront dans les départements d'outre-mer aux dates et horaires fixés en annexe I pour ce qui concerne les académies de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique, en annexe II pour l'académie de la Réunion.

Les épreuves orales obligatoires et facultatives se dérouleront suivant un calendrier fixé par les recteurs.

L'épreuve écrite de français, qu'elle soit subie par anticipation au titre de la session 2001, ou au titre de la session 2000 aura lieu :

- le mercredi 14 juin, 2000 dans les académies de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique ;
- le jeudi 15 juin 2000 dans l'académie de la Réunion.

II - Baccalauréat technologique

Les épreuves écrites obligatoires du baccalauréat technologique se dérouleront en 2000 aux

dates suivantes :

- les 13, 14, 15, 16, 19 et 21 juin dans les académies de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique ;
- les 15, 20, 21, 23 juin et 3, 4, 5, 6 et 7 juillet 2000 dans l'académie de la Réunion.

Ces épreuves se dérouleront dans l'ordre et selon l'horaire fixés par les recteurs.

Chaque recteur fixera également pour son académie les dates des épreuves orales, pratiques et facultatives.

L'épreuve écrite de français, qu'elle soit subie par anticipation au titre de la session 2001, ou au titre de la session 2000 aura lieu :

- le 15 juin 2000, dans les académies de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique ;
- le 15 juin 2000, dans l'académie de la Réunion.

III - Session de remplacement

Les épreuves de la session de remplacement du baccalauréat général et du baccalauréat technologique se dérouleront dans les académies de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion aux dates fixées pour la métropole par la note de service n° 99-214 du 28 décembre 1999 publiée au B.O. n° 1 du 6 janvier 2000.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
Daniel BANCEL

Annexe I

ACADÉMIES DE LA GUADELOUPE, DE LA GUYANE ET DE LA MARTINIQUE - BACCALAURÉAT GÉNÉRAL - SESSION 2000

Compte tenu du décalage horaire, les épreuves débuteront en Guyane une demi-heure après l'horaire indiqué.

| Date(s) | Matière littéraire | Matière économiques et sociale | Série scientifique |
|------------------|---|--|---|
| Mardi 13 juin | Philosophie 8 h - 12 h Examen interne scientifique 14 h 30 - 15 h 30 Français 8 h - 12 h Leçons 14h30- 16h30 | Philosophie 8 h - 12 h Baccalauréat scientifique (épreuve facultative) 14 h 30 - 15 h 30 Français 8 h - 12 h Leçons (Epreuve facultative) 14h30-16h30 | Philosophie 8 h - 12 h Français 8 h - 12 h |
| Mardi 14 juin | Mathématiques (spécialité) 8 h - 11 h Langues vivantes 14 h - 17 h | Mathématiques 8 h - 12 h | Mathématiques 8 h - 12 h |
| Jeudi 15 juin | Mathématiques 8 h - 11 h Langues vivantes 14 h - 17 h | Mathématiques 8 h - 12 h | Mathématiques 8 h - 12 h |
| Vendredi 16 juin | Mathématiques 8 h - 11 h Langues vivantes 14 h - 17 h | Mathématiques 8 h - 12 h | Mathématiques 8 h - 12 h |
| Jeudi 19 juin | Mathématiques 8 h - 11 h Langues vivantes 14 h - 17 h | Mathématiques 8 h - 12 h | Mathématiques 8 h - 12 h |
| Vendredi 20 juin | Mathématiques 8 h - 11 h Langues vivantes 14 h - 17 h | Mathématiques 8 h - 12 h | Mathématiques 8 h - 12 h |
| Mardi 20 juin | Mathématiques 8 h - 11 h Langues vivantes 14 h - 17 h | Mathématiques 8 h - 12 h | Mathématiques 8 h - 12 h |
| Mardi 21 juin | Mathématiques 8 h - 11 h Langues vivantes 14 h - 17 h | Mathématiques 8 h - 12 h | Mathématiques 8 h - 12 h |

Annexe II

ACADÉMIE DE LA RÉUNION - BACCALAURÉAT GÉNÉRAL - SESSION 2000

| Dates | Série littéraire | Série économique et sociale | Série scientifique |
|--------------------|---|--|---|
| Jeu. 15 juin | Français 9 h - 13 h | Français 9 h - 13 h | Français 9 h - 13 h |
| Mardi 20 juin | Arts (épreuve écrite) arts plastiques 15 h - 17 h musique 18 h - 18 h 15 cinéma, théâtre, histoire des arts 15 h - 18 h 30 | | |
| Mercredi 21 juin | Grec ancien 15 h - 18 h | | |
| Lundi 3 juillet | Philosophie 8 h - 12 h Lectures 14 h - 16 h | Philosophie 8 h - 12 h Lectures (épreuve facultative) 14 h - 16 h | Philosophie 8 h - 12 h |
| Mardi 4 juillet | Langue vivante 2 8 h - 11 h Latin 14 h - 17 h | Sciences économiques et sociales 8 h - 12 h (ou 13 h, spécialité) | Sciences de la vie et de la terre ou biologie-géologie 8 h - 11 h 30 ou technologie industrielle 8 h - 12 h |
| Mercredi 5 juillet | Histoire-géographie 8 h - 12 h Enseignement scientifique 14 h - 15 h | Histoire-géographie 8 h - 12 h Enseignement scientifique (épreuve facultative) 14 h - 15 h | Histoire-géographie 8 h - 12 h |
| Jeu. 6 juillet | Mathématiques (spécialité) 8 h - 11 h Langue vivante 1 14 h - 17 h | Mathématiques appliquées 8 h - 11 h Langue vivante 1 14 h - 17 h | Mathématiques 8 h - 12 h Langue vivante 1 14 h - 17 h |
| Vendredi 7 juillet | TP musique à écouter dès 8 h TP arts plastiques 8 h - 13 h | | Physique-chimie 8 h - 11 h 30 |

BACCALAURÉAT

NOR : MENE0000759N
RLR : 544-0a

NOTE DE SERVICE N°2000-048
DU 27-3-2000

MEN
DESCO A3

Épreuves d'histoire-géographie au baccalauréat général pour les candidats handicapés

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ;
au directeur du service interacadémique des examens et
concours d'Ile-de-France ; aux chefs d'établissement ;
aux professeurs*

■ La note de service n° 99-004 du 7 janvier 1999 publiée au B.O. n° 2 du 14 janvier 1999 relative aux épreuves d'histoire-géographie au baccalauréat général pour les candidats handicapés est abrogée et remplacée par les dispositions suivantes à compter de la session 2000 du baccalauréat général.

Les candidats non voyants ou mal voyants et certains candidats handicapés moteurs ou sensoriels peuvent rencontrer des difficultés pour passer les épreuves d'histoire-géographie du baccalauréat général. C'est pourquoi la note de service n° 97-062 du 11 mars 1997 (B.O. n° 12 du 20 mars 1997) relative aux

définitions d'épreuves d'histoire-géographie aux baccalauréats général et technologique est adaptée ainsi qu'il suit pour ces candidats. Ces adaptations concernent les épreuves écrites de géographie des séries L, ES et S.

Partie composition de géographie (exercices de la première partie)

Lorsque le sujet prévoit la réalisation d'un croquis accompagnant la composition écrite, ce croquis est facultatif.

Partie réalisation d'un croquis de géographie (exercices de la seconde partie)

Les candidats concernés peuvent, s'ils le souhaitent, traiter le sujet sous la forme d'une composition d'une page au lieu du croquis demandé.

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Daniel BANCEL

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
ET MENTION COMPLÉMENTAIRE

NOR : MENE0000612A
JO : 545-0c ; 545-2

ARRÊTÉ DU 13-3-2000
JO DU 18-3-2000

MEN
DESCO A6

Employé en pharmacie

*Vu D. n° 87-852 du 19-10-1987 mod.; Avis de la 20ème
CPC "secteur sanitaire et social" du 17-12-1999*

Article 1 - La dernière session du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) d'employé en pharmacie organisée au titre de l'arrêté du 25 avril 1980 aura lieu en 2002. Une session de rattrapage sera organisée en 2003 au profit des candidats ajournés.

Article 2 - La dernière session de la mention complémentaire au CAP d'employé en pharmacie organisée au titre de l'arrêté du 23 juin 1980 modifié aura lieu en 2004.

Article 3 - L'arrêté du 25 avril 1980 portant création du CAP d'employé en pharmacie est abrogé à l'issue de la session organisée en 2003.

Article 4 - L'arrêté du 23 juin 1980 modifié portant création de la mention complémentaire au CAP d'employé en pharmacie est abrogé à l'issue de la session organisée en 2004.

Article 5 - Le directeur de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 13 mars 2000
Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Daniel BANCEL

P PERSONNELS

CONCOURS

NOR : MENA0000545A
RLR : 810-4ARRÊTÉ DU 1-2-2000
JO DU 15-3-2000MEN - DPATE B3
FPP

P ersonnels de direction d'établissements d'enseignement ou de formation relevant du MEN - session 2000

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et du ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation en date du 1er février 2000, le nombre d'emplois offerts à

chacun des deux concours de recrutement des personnels de direction d'établissements d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie (session 2000) est fixé à :

- 60 pour les personnels de direction de 1ère catégorie, 2ème classe
- 740 pour les personnels de direction de 2ème catégorie, 2ème classe.

PERSONNELS
DE DIRECTIONNOR : MENA0000801N
RLR : 810-0NOTE DE SERVICE N°2000-049
DU 27-3-2000MEN
DPATE B3

M utations et listes d'aptitude pour les directeurs d'EREA et d'ERPD - année 2000-2001

Réf. : D. n° 81-482 du 8-5-1981 mod.

Texte adressé aux rectrices et recteurs ; aux vice-rectrices et vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

■ La présente note de service a pour objet de préciser, en vue de la rentrée 2000, les modalités du mouvement et d'inscription sur la liste d'aptitude des directeurs d'établissement régional d'enseignement adapté (EREA) et d'école régionale du premier degré (ERPD).

I - MUTATIONS

Seront examinées en priorité les demandes de mutation présentées par les candidats occupant leur poste depuis trois années au moins.

Le nombre de vœux est limité à six. La liste des postes vacants que publie l'administration

centrale n'a qu'une valeur indicative, des vacances pouvant se découvrir postérieurement à sa publication. Il est donc recommandé aux candidats à une mutation de faire figurer dans leurs vœux tout établissement, département ou académie susceptibles de les intéresser.

Les demandes, établies selon le modèle de la fiche annexe I, seront transmises par la voie hiérarchique et devront parvenir à l'administration centrale, sous le présent timbre, **au plus tard le 25 avril 2000.**

L'attention des candidats est appelée sur le fait que tout vœu exprimé sur la fiche de mutation implique l'engagement d'accepter le poste correspondant.

II - LISTES D'APTITUDE

A - Conditions d'inscription

L'inscription sur liste d'aptitude est une condition nécessaire à toute nomination.

Peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude aux

fonctions de directeur d'EREA ou sur celle de directeur d'ERPD les membres des corps d'enseignement et de direction:

- âgés d'au moins 30 ans le 1er septembre 2000;
- justifiant de cinq années de services accomplis en qualité de titulaire. Cette ancienneté est appréciée au 1er septembre 2000; toutefois sont pris en compte, dans la limite de deux ans, les services accomplis en qualité de stagiaire, de maître auxiliaire, d'instituteur suppléant ou remplaçant;
- titulaires du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée. Les demandes émanant d'enseignants en stage de formation ne peuvent donc être acceptées.

Les candidats retenus devront, avant de prendre leurs fonctions, avoir accompli un stage en entreprise d'une durée de six semaines minimum (article 4 du décret n° 81-482 du 8 mai 1981). Il appartiendra aux recteurs de vérifier que ce stage a bien été accompli.

B - Dépôt et transmission des candidatures

B.1 Établissement des fiches de candidature

Les fiches, établies selon le modèle de la fiche annexe II, doivent être transmises par la voie hiérarchique.

Il est précisé que, les listes d'aptitude étant annuelles, l'inscription sur la liste n'est valable que pour l'année au titre de laquelle cette liste a été établie.

Les postes disponibles pour les candidats inscrits sur les listes d'aptitude sont libérés après

le mouvement des titulaires. Il est donc recommandé aux candidats de former des vœux très larges.

B.2 Transmission des candidatures

Les dossiers de candidature, établis selon le modèle annexe II et assortis d'une fiche établie selon le modèle annexe III, seront rigoureusement vérifiés et complétés par les avis et propositions des autorités hiérarchiques.

Les fiches à remplir seront fournies par les services rectoraux aux personnels concernés. Les modèles utilisés seront ceux qui sont annexés à la présente note, à l'exclusion de tous autres.

Après vérification qu'elles satisfont aux conditions requises, les candidatures regroupées et accompagnées d'une liste portant classement académique des candidats (selon le modèle figurant en annexe IV) seront transmises au ministère pour le **25 avril 2000 au plus tard**. En l'absence de candidature, les académies transmettront à la même date un état néant.

La liste d'aptitude est arrêtée par le ministre après avis de la commission consultative paritaire nationale.

Cette note de service remplace la note n° 99-013 du 27 janvier 1999 qui est abrogée.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et par délégation,

La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

Béatrice GILLE

Annexe I

ANNÉE 2000-2001 - DEMANDE DE MUTATION

de directeur d'établissement régional d'enseignement adapté, EREA (1)
de directeur d'école régionale du premier degré, ERPD (1)

| | |
|--|---|
| M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Melle <input type="checkbox"/> (1) | Postes demandés (par ordre de préférence) : |
| NOM : | 1- |
| (en lettres capitales) | 2- |
| Prénom : | 3- |
| Nom de jeune fille : | 4- |
| Date de naissance : | 5- |
| Situation de famille : Cél. <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) (1) | 6- |
| Nombre d'enfants à charge : | Engagement obligatoire : |
| Profession et lieu d'exercice du conjoint..... | Je soussigné(e) m'engage à accepter tout poste correspondant aux vœux exprimés ci-dessus. |
| | Date : |
| Adresse postale personnelle : | Signature : |
| | |
| N° de téléphone : | |
| Etablissement actuel n° | |
| Désignation..... | |
| Adresse postale : | |
| | |
| N° de téléphone | |
| Grade Echelon..... | |
| Ancienneté dans le grade au 01/09/2000..... | |
| Année de première nomination dans l'emploi (2)..... | |
| Année d'affectation dans le poste actuel (2)..... | |
| Avis de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale : | |
| Date : | Signature : |
| Avis du Recteur : | |
| Date : | Signature : |

(1) Cocher la case correspondante

(2) Joindre une copie de l'arrêté correspondant

Annexe II

ANNÉE 2000-2001 - DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE
À L'EMPLOI

de directeur d'établissement régional d'enseignement adapté, EREA
de directeur d'école régionale du premier degré, ERPD

(1)
 (1)

| | |
|--|---|
| <p>M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Melle <input type="checkbox"/> (1)</p> <p>NOM : (en lettres capitales)</p> <p>Prénom :</p> <p>Nom de jeune fille :</p> <p>Date de naissance :</p> | <p>Vœux géographiques Indiquez les académies dans lesquelles vous souhaitez être affecté(e) (2) :</p> <p>1- 2- 3- 4-</p> |
| <p>Situation de famille : Cé. <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) (1)</p> <p>Nombre d'enfants à charge :</p> <p>Profession et lieu d'exercice du conjoint.....</p> | <p>5- 6-</p> <p>Observation : les candidat(e)s inscrit(e)s sur la liste d'aptitude se verront proposer un poste éventuellement en dehors des vœux géographiques formulés.</p> <p>Engagement : Je m'engage à accepter le poste qui me sera proposé, qu'il se trouve ou non dans mes vœux géographiques, sous peine de perdre le bénéfice de l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'année scolaire 2000/2001</p> |
| <p>Adresse postale personnelle :</p> <p>N° de téléphone :</p> | <p>(3)</p> <p>Date :</p> <p>Signature :</p> |
| <p>Etablissement actuel n°</p> <p>Désignation.....</p> <p>Adresse postale :</p> <p>.....</p> <p>N° de téléphone</p> | |
| <p>Emploi actuel (4)</p> <p>Grade Echelon</p> | |
| <p>Titres et diplôme Option Date de l'obtention</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> | |
| <p>Année d'affectation dans le poste actuel (4).....</p> <p>Ancienneté générale des services au 01/09/2000 (5).....</p> <p>Durée des services accomplis dans l'éducation spéciale au 01/09/2000 (5).....</p> <p>Ancienneté de direction d'établissement spécialisé (y compris en qualité de directeur adjoint chargé de SES ou d'éducateur principal d'EEA ou d'ERPD) au 01/09/2000 (4) (5).....</p> | |
| <p>Vu et vérifié l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale :</p> <p>Date : Signature :</p> | |

(1) Cocher la case correspondante

(2) Les postes disponibles pour les candidats inscrits sur la liste d'aptitude sont libérés après le mouvement des titulaires. Il est donc recommandé aux candidats de formuler des vœux très larges.

(3) Portez la mention manuscrite "lu et approuvé"

(4) Joindre une copie de l'arrêté correspondant

(5) En qualité de titulaire, ce qui exclut les années d'intérim ou de faisant fonction

Annexe III

ANNÉE 2000-2001 - AVIS CONCERNANT UNE DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS

de directeur d'établissement régional d'enseignement adapté, EREA ⁽¹⁾
de directeur d'école régionale du premier degré, ERPD ⁽¹⁾

ETABLISSEMENT :

DEPARTEMENT :

NOM :

Dernière note pédagogique :

Date :

Dernière note administrative :

Date :

Préciser, en cochant l'une des trois cases de chaque ligne et une seule, la manière de servir du candidat

| APTITUDES DANS L'ENSEIGNEMENT SPECIAL | EXCELLENT | SATISFAISANT | INSUFFISANT |
|---|-----------|--------------|-------------|
| 1- <u>Sens de l'éducation</u> (influence éducative, intérêt porté aux problèmes éducatifs, ouverture aux méthodes nouvelles, objectivité) | | | |
| 2- <u>Aptitude à l'organisation</u> (sens de la méthode et de l'organisation) | | | |
| 3- <u>Aptitude aux relations et à la communication</u> (disponibilité, esprit de coopération, sens de l'équipe, aisance dans les relations, expression orale en public, qualités d'animateur) | | | |
| 4- <u>Aptitude à l'autorité</u> (ascendant sur les élèves, maîtrise de soi, sens de la décision, sens des responsabilités) | | | |
| 5- <u>Appréciation générale sur l'aptitude aux fonctions sollicitées</u> | | | |

⁽¹⁾ Cocher la case correspondante

| |
|---|
| <p>Avis de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale (après vérification des renseignements fournis par le candidat)</p> <p style="text-align: right;">Date : Signature :</p> |
| <p>Avis du recteur d'académie</p> <p style="text-align: right;">Date : Signature :</p> |

ANNÉE 2000-2001 - LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE

Académie :
 Personne chargée du dossier
 Téléphone :

directeur d'établissement régional d'enseignement adapté (EREA) (1)
 directeur d'école régionale du premier degré, (ERPD) (2)

RECAPITULATION ET CLASSEMENT DES CANDIDATS

Les candidats doivent être présentés en une liste unique dans l'ordre préférentiel établi pour l'académie

| Groupe | Nom - Prénom M. Mme Melle (à préciser) | Date de naissance | Emploi | Etablissement d'exercice ; - désignation - localisation - n° d'immatriculation | Ancienneté au 01/09/2000 | | |
|-----------------|--|----------------------|--------|---|--------------------------|------------------------------------|---|
| | | | | | générale de services | dans l'éducation spécialisée | de direction d'établissement spécialisé |
| 1- Excellent | | | | | | | |
| 2- Satisfaisant | | | | | | | |
| 3- Insuffisant | | | | | | | |

(1) Cocher la case correspondante

A.....Le.....

Le Recteur,

Annexe V

POSTES DE DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT RÉGIONAL D'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ (ERA) SUSCEPTIBLES D'ÊTRE VACANTS À LA RENTRÉE SCOLAIRE 2000-2001

| Académie | Établissement | Localités | Immatriculation |
|-------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------|
| Besançon | ERA "La Moraine" | Crotenay (39) | 0390055Y |
| Grenoble | ERA "Amélie Gex" | Chambéry (73) | 0730811K |
| Lille | ERA de Calais | Calais (62) | 0622099V |
| Montpellier | ERA "Jean-Jacques Rousseau" | Montpellier (34) | 0340833W |
| Paris | ERA "Croce Spinelli" | 14ème arrondissement (75) | 0752799K |
| Versailles | ERA "Jean Isoard" | Montgeron (91) | 0911353B |

Annexe VI

POSTE DE DIRECTEUR D'ÉCOLE RÉGIONALE DU PREMIER DEGRÉ (ERPD) SUSCEPTIBLE D'ÊTRE VACANT À LA RENTRÉE SCOLAIRE 2000-2001

| Académie | Établissement | Localités | Départements |
|----------|----------------------|---------------|--------------|
| Rouen | ERPD "Louis Pergaud" | Barentin (76) | 0760904V |

| | | | |
|----------|-----------------------------------|---------------------------------------|---------------------|
| CONCOURS | NOR : MENP000272A RLR : 824-1d | ARRÊTÉ DU 6-3-2000 JO DU 14-3-2000 | MEN - DPE A3 FPP |
|----------|-----------------------------------|---------------------------------------|---------------------|

Accès au 2ème grade du corps des PLP

Vu D. n° 92-1189 du 6-11-1992 mod. not. par D. n° 98-987 du 4-11-1998; A. du 6-11-1992 mod. not. par A. du 27-7-1999

Article 1 - La liste des sections et options pour lesquelles il n'existe pas de diplôme supérieur au niveau IV au sens de la loi d'orientation n° 71-577 du 16 juillet 1971 modifiée sur l'enseignement technologique (niveau baccalauréat) fixée à l'article 1er de l'arrêté du 6 novembre 1992 susvisé est **modifiée** comme suit:

Dans le groupe A, les mots: "Section ébénisterie, section entretien des articles textiles, section conducteurs routiers, section peinture-revêtements, section coiffure" sont remplacés par les mots :

- “- Section modelage mécanique;
- Section cycles et motocycles;
- Section outillage;
- Section décolletage;
- Section industries papetières;
- Section bâtiment:
- . option maçonnerie;
- . option plâtrerie;
- . option couverture;
- . option tailleur de pierre;
- . option carrelage-mosaïque;
- . option peinture-revêtements;
- Section techni-verriers;
- Section staff;
- Section conducteurs d'engins de travaux publics;
- Section fonderie;
- Section forge et estampage;
- Section broderie;

- Section fourrure;
- Section mode et chapellerie;
- Section maroquinerie;
- Section cordonnerie;
- Section tapisserie, couture-décor;
- Section tapisserie, garniture-décor;
- Section sellier-garnisseur;
- Section fleurs et plumes;
- Section vannerie;
- Section verrerie scientifique;
- Section enseignes lumineuses;
- Section arts du bois;
- Section tourneur sur bois;
- Section sculpteur sur bois;
- Section ébénisterie d'art;
- Section marquetterie;
- Section doreur-ornemaniste;
- Section arts du métal;
- Section ferronnerie d'art;
- Section bijouterie;
- Section gravure-ciselure;
- Section arts du feu;
- Section costumier de théâtre;
- Section arts du livre;
- Section reliure main;

- Section fleuriste;
- Section coiffure;
- Section entretien des articles textiles;
- Section prothèse dentaire;
- Section biotechnologies de la mer;
- Section conducteurs routiers;
- Section navigation fluviale et rhénane.”

Article 2 - Le directeur des personnels enseignants est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 6 mars 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie,
et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants
Pierre-Yves DUWOYE

Pour le ministre de la fonction publique,
de la réforme de l'État et de la décentralisation,
et par délégation,

Par empêchement du directeur général
de l'administration et de la fonction publique,
Le sous-directeur
Dominique LACAMBRE

EXAMEN
PROFESSIONNEL

NOR : MENA0000755A
RLR : 621-7

ARRÊTÉ DU 27-3-2000

MEN
DPATE C4

Accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du corps des SAAC du MEN - année 2000

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod.; D. n° 94-1016 du 18-11-1994 not. art. 11; D. n° 94-1017 du 18-11-1994; A. du 20-6-1996 mod. par A. du 27-7-1999; A. du 18-2-2000

Article 1 - Le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du corps des secrétaires administratifs d'administration centrale du ministère de

l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, organisé au titre de l'année 2000, est fixé à 10.

Article 2 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 mars 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie,
et par délégation,

La directrice des personnels administratifs,
techniques et d'encadrement
Béatrice GILLE

M OUVEMENT DU PERSONNEL

NOMINATION

NOR : MENP0000799A

ARRÊTÉ DU 27-3-2000

MEN
DPE D1

A **Administrateur provisoire de l'École normale supérieure**

Vu D. n° 87-695 du 26-8-1987; Avis du 18-11-1999

Article 1 - M. Guyon Étienne, professeur des universités, est nommé en qualité d'administrateur provisoire de l'École normale supérieure, à compter du 1er avril 2000 et jusqu'à la nomination du nouveau directeur.

Article 2 - Le directeur des personnels enseignants est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 mars 2000
Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,
Le directeur des personnels enseignants
Pierre-Yves DUWOYE

NOMINATION

NOR : MENP0000800A

ARRÊTÉ DU 27-3-2000

MEN
DPE D1

A **Administrateur provisoire de l'École normale supérieure de Lyon**

Vu D. n° 87-697 du 26-8-1987; Avis du 18-11-1999

Article 1 - M. Giraud Jean, professeur des universités, est nommé en qualité d'administrateur provisoire de l'École normale supérieure de Lyon, à compter du 25 mars 2000 et jusqu'à la nomination du nouveau directeur.

Article 2 - Le directeur des personnels enseignants est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 mars 2000
Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,
Le directeur des personnels enseignants
Pierre-Yves DUWOYE

NOMINATION

NOR : MENS0000131A

ARRÊTÉ DU 10-3-2000
JO DU 18-3-2000MEN
DES A12

D **Directeur de l'École supérieure de mécanique de Marseille**

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie en date

du 10 mars 2000, M. Péliissier Robert, professeur des universités, est nommé directeur de l'École supérieure de mécanique de Marseille (université Marseille II), pour une durée de 5 ans, à compter du 17 novembre 1999.

| | | | |
|------------|--------------------|--|----------------|
| NOMINATION | NOR : MENS0000590A | ARRÊTÉ DU 13-3-2000 JO DU 21-3-2000 | MEN DES A13 |
|------------|--------------------|--|----------------|

Directrice adjointe d' IUFM

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie en date du 13 mars 2000, Mme Cadignan Marie-Claire, inspectrice de l'éducation nationale, est

nommée en qualité de directrice adjointe à l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie des Antilles et de la Guyane pour une nouvelle période de cinq ans à compter du 1er septembre 1999.

| | | | |
|---|--|---|----------------|
| CESSATIONS DE FONCTIONS ET NOMINATIONS | NOR : MENS9902074A NOR : MENS0000591A | ARRÊTÉS DU 10-3-2000 JO DU 18-3-2000 | MEN DES A13 |
|---|--|---|----------------|

Directeurs adjoints d'IUFM

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie en date du 10 mars 2000, il est mis fin, à compter du 3 septembre 1999, aux fonctions de directeur adjoint à l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Grenoble de M. Vallet Bernard, professeur agrégé, admis à cette date à faire valoir ses droits à la retraite. M. Simon Jean-Pascal, maître de conférences, est nommé en qualité de directeur adjoint à l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Grenoble pour une période de cinq ans à compter du 1er juin 1999. M. Bouchard Maurice, inspecteur d'academie-

inspecteur pédagogique régional, est nommé en qualité de directeur adjoint à l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Grenoble pour une période de cinq ans à compter du 1er septembre 1999.

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie en date du 10 mars 2000, il est mis fin aux fonctions de MM. Obadia Maurice et Truchet Jean, en qualité de directeur adjoint de l'IUFM de l'académie de Bordeaux à compter du 1er septembre 1999. M. Joubert François, professeur des universités, est nommé en qualité de directeur adjoint de l'IUFM de l'académie de Bordeaux pour une période de cinq ans à compter du 1er septembre 1999.

| | | | |
|-------------|--------------------|--|---------------|
| NOMINATIONS | NOR : MENS0000768A | ARRÊTÉ DU 21-3-2000 JO DU 22-3-2000 | MEN DES A8 |
|-------------|--------------------|--|---------------|

Commission nationale d'expertise de la licence professionnelle

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie en date du 21 mars 2000, sont désignés membres de la commission nationale d'expertise de la licence professionnelle, pour une durée de trois ans :

1°) Au titre des personnalités qualifiées en raison de leurs activités professionnelles

- Mme Baracat Michèle,
- Mme Bauby Elizabeth,
- M. Behr Jacques,
- M. Bompard Jean-Pierre,
- M. Chasseguet Pierre,

- M. Colin Jean-Pierre,
- M. Farrugia Jean-Patrick,
- M. Guibert Philippe,
- M. Le Large Jacques,
- M. Pinkus Maurice,

2°) Au titre des universitaires

- Mme Blondel Danièle,
- Mme Perard Jocelyne,
- M. Blavoux Bernard,
- M. Claveranne Jean-Pierre,
- M. Debette Bernard,
- M. Escoufier Yves,
- M. Hamm Albert,
- M. Mela Jean-François,
- M. Paccard Dominique,
- M. Vareille Bernard.

I NFORMATIONS GÉNÉRALES

VACANCES
DE POSTES

NOR : MENI000758V

AVIS DU 27-3-2000

MEN
IG

R **crutement d'IGEN**

■ Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, conformément aux articles 7, 8 et 9 du décret n° 89-833 en date du 9 novembre 1989 modifié par le décret n° 2000-75 du 27 janvier 2000 relatif au statut particulier des inspecteurs généraux de l'éducation nationale, recrute quatorze inspecteurs généraux de l'éducation nationale.

Les conditions requises des candidats sont ainsi définies à l'article 8 de ce décret :

“Les inspecteurs généraux de l'éducation nationale sont choisis parmi les fonctionnaires titulaires de catégorie A, justifiant de dix années de services effectifs en cette qualité dans l'éducation nationale et remplissant l'une des conditions suivantes :

a) être titulaire du doctorat d'État, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches, de l'agrégation ou d'un titre reconnu équivalent et inscrit à cet effet sur une liste de diplômes arrêtée par le ministre;

b) avoir atteint au moins l'indice brut 901 dans l'échelonnement de leur corps d'origine.

Ils doivent, en outre, avoir enseigné pendant cinq années au moins, soit à temps complet, soit au titre de leur activité principale.”

L'exercice des missions exige des candidats qu'ils aient atteint un haut niveau de compétence dans leur spécialité ou discipline, qu'ils possèdent une parfaite connaissance du système éducatif dans l'ensemble de ses aspects.

Seront en particulier pris en compte :

- la capacité d'évaluation des écoles et établissements, des différentes formations, des contenus et méthodes d'enseignement;
- l'expérience des problèmes de formation des

personnels de l'éducation nationale;

- le goût attesté pour les pratiques pluridisciplinaires et la recherche scientifique;

- la participation à des activités mettant en relation l'éducation nationale avec d'autres départements ministériels, les collectivités territoriales, les milieux professionnels et les entreprises;

- les compétences relatives à la dimension internationale de l'enseignement, de l'éducation et de la formation;

- l'intérêt qu'ils portent à la recherche pédagogique, aux pratiques innovantes et à l'utilisation pédagogique des technologies d'information et de communication.

Les quatorze postes offerts correspondent aux disciplines et spécialités suivantes :

- Profil n° 1: Arabe

- Profil n° 2: Anglais

- Profil n° 3: Anglais

- Profil n° 4: Philosophie

- Profil n° 5: Sciences et techniques industrielles : secteurs de la bio-technologie et des métiers de la santé;

enseignement professionnel et technologique

- Profil n° 6: Économie et gestion: économie et gestion administrative

- Profil n° 7: Mathématiques

- Profil n° 8: Éducation physique et sportive

- Profil n° 9: Sciences de la vie et de la Terre

- Profil n° 10: Enseignement primaire

- Profil n° 11: Enseignement primaire

- Profil n° 12: Établissements et vie scolaire

- Profil n° 13: Établissements et vie scolaire

- Profil n° 14: Établissements et vie scolaire.

Le dossier de candidature devra comporter :

1 - une lettre de candidature indiquant

explicitement le profil concerné;
2 - une notice individuelle du modèle joint en annexe ;
3 - un curriculum vitae complet sur l'ensemble de la carrière, permettant en particulier d'apprécier la pertinence de la candidature;
4 - l'ensemble des documents (publications, rapports, attestations, etc.) jugés nécessaires pour éclairer la commission consultative appelée à émettre un avis;

5 - une lettre de motivation.
Ces dossiers devront être exclusivement adressés à madame la doyenne de l'inspection générale de l'éducation nationale, ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP, ou remis à son secrétariat particulier: 107, rue de Grenelle, bâtiment A, 1er étage, pièce 104 bis A. La date limite d'arrivée des dossiers est impérativement fixée au **jeudi 4 mai 2000**.

A **nnexe**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

NOTICE INDIVIDUELLE

Nom usuel (1): M., Mme, Mlle

Nom patronymique (1):

Prénoms :

NUMEN :

Date et lieu de naissance:

Nombre d'enfants:

Profession du conjoint:

(nature et lieu d'exercice)

Adresse personnelle:

Tél. :

Titres universitaires et diplômes:

Corps :

Grade :

Échelon (2):

Date de la nomination dans le grade:

Discipline ou spécialité:

Fonctions actuelles:

Établissement d'exercice:

(1) En lettres capitales.

(2) Joindre une copie du dernier arrêté.

| | | | |
|---------------------|--------------------|--------------------------------------|-----------------|
| VACANCE D'EMPLOI | NOR : MENA0000682V | AVIS DU 18-3-2000 JO DU 18-3-2000 | MEN DPATE B1 |
|---------------------|--------------------|--------------------------------------|-----------------|

Secrétaire général de l'université Claude-Bernard (Lyon I)

■ L'emploi de secrétaire général de l'université Claude-Bernard (Lyon I) sera vacant à compter du 1er avril 2000.

L'université Claude-Bernard réunit une double polarité, sciences et santé, et compte respectivement quinze composantes de sciences et neuf composantes de santé. L'université Claude-Bernard regroupe 2 000 enseignants-chercheurs, 1 200 agents ATOS et ITARF, et accueillait à la rentrée 1999, 28 000 étudiants.

Le budget est de 400 MF, et le patrimoine immobilier compte 400 000 mètres carrés répartis sur plusieurs sites de l'agglomération lyonnaise.

L'emploi de secrétaire général d'université, qui est doté de l'échelonnement indiciaire 841-1015 brut, est ouvert, conformément aux dispositions prévues par le paragraphe 2 de l'article 2 du décret n° 70-1094 du 30 novembre 1970 modifié fixant les conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de secrétaire général d'université, aux fonctionnaires :

- appartenant à un corps de l'ordre administratif classé en catégorie A qui justifient d'une licence ou d'un diplôme équivalent ou qui appartiennent

à un corps recruté au niveau de la licence, notamment aux administrateurs civils, aux conseillers d'administration scolaire et universitaire, aux attachés principaux d'administration centrale, aux attachés principaux d'administration scolaire et universitaire

- et qui ont atteint au minimum l'indice brut 735 ou 606 nouveau majoré.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être envoyées par la voie hiérarchique, dans un délai de trois semaines à compter de la parution du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, sous-direction des personnels d'encadrement, bureau DPATE B1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Les candidats doivent également faire parvenir directement un exemplaire de leur dossier de candidature au ministère à l'adresse précisée ci-dessus, ainsi qu'un exemplaire à l'établissement concerné, à monsieur le président de l'université Claude-Bernard (Lyon I), 43, boulevard du 11 Novembre 1918, 69622 Villeurbanne cedex (téléphone 04 72 44 80 16, télécopie 04 72 43 12 36, adresse électronique : présidence @adm.univ-lyon1.fr).

| | | | |
|-------------------------|--------------------|--------------------------------------|----------------|
| VACANCE DE FONCTIONS | NOR : MENS0000659V | AVIS DU 22-3-2000 JO DU 22-3-2000 | MEN DES A12 |
|-------------------------|--------------------|--------------------------------------|----------------|

Directeur de l'université de technologie de Compiègne

■ Les fonctions de directeur de l'université de technologie de Compiègne sont déclarées vacantes à compter du 28 septembre 2000.

Conformément aux dispositions de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels, fonctionnaires ou non, qui ont vocation à enseigner dans l'institut ou l'école, sans considération de nationalité. Il

est nommé pour une durée de cinq ans renouvelable une fois, sur proposition du conseil d'administration, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, devront parvenir, dans un délai de trois semaines à compter de la parution du présent avis au Journal officiel de la République française, au directeur de l'université de technologie de Compiègne, centre Benjamin Franklin, BP 649, 60206 Compiègne cedex.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, direction de l'enseignement supérieur, service des contrats

et des formations, sous-direction des certifications supérieures et de la professionnalisation, bureau des écoles d'ingénieurs, DES A12, 61-65, rue Dutot, 75732 Paris cedex 15.

VACANCES
DE POSTES

NOR : MENP000757V

AVIS DU 27-3-2000

MEN
DPE D1

Emplois vacants ou susceptibles de l'être dans les grands établissements d'enseignement supérieur et de recherche

■ Les emplois figurant sur la liste ci-dessous sont déclarés vacants ou susceptibles de l'être (S).

Les candidatures devront être adressées dans un délai de quatre semaines, à compter de la présente publication (le cachet du bureau postal expéditeur faisant foi), au directeur de l'établissement concerné :

- École pratique des hautes études, 45-47, rue des Écoles, 75005 Paris
- École des hautes études en sciences sociales, 54, boulevard Raspail, 75006 Paris
- École centrale de Paris, Grande voie des vignes, 92295 Châtenay-Malabry cedex.
Chaque candidature devra être accompagnée d'un exposé des titres et travaux du candidat.

1- École pratique des hautes études

Directeurs d'études de l'EPHE et de l'École nationale des chartes

- Approche théorique et moléculaire de la biologie des populations : 3100 S
- Pathogénèse des maladies neurodégénératives dans un modèle primate : approches cellulaire et moléculaire : 3104 (localisation : Montpellier)
- Paléographie musicale médiévale : 3106 S
- 1er janvier 2001, psychologie : attention, mémoire, cognition : 3110 S
- Géomorphologie littorale : 3112 (localisation : Dinard)
- Virologie : 3113 (localisation : Montpellier)
- Psychobiologie du développement : 3118
- Religions et philosophies dans le christianisme au Moyen Âge : 3121 S
- Signalisation cellulaire et cancer : 3127 (localisation : Dijon)

- Sciences historiques et philologiques : 4013
- Sciences historiques et philologiques : 4049
- Religions de l'Inde, rites et systèmes de représentation dans les textes classiques : 5155
- Histoire du judaïsme moderne : 5177
- Histoire du taoïsme et des religions chinoises : 5180
- Ethnologie religieuse de l'Europe : 5192
Maîtres de conférences de l'EPHE et de l'École nationale des chartes
- Sciences religieuses : formation continue : 0244
- Christianisme orthodoxe : 0250
- Histophysique et cytophysique : 3092 S
- Neurophysiopharmacologie : 3133 S (localisation : Bordeaux)
- Sciences historiques et philologiques : 4003
- Biologie cellulaire et moléculaire du développement : 4081 S (localisation : Montpellier)
- Milieux marins, organismes et évolution : 5198 S (localisation : Perpignan)
Directeurs d'études cumulant
- Anthropologie des hommes fossiles : 0261 (localisation : Bordeaux)
- Bio-électromagnétisme : 0262 (localisation : Bordeaux)
- Pathologie comparée des invertébrés : 0263 (localisation : Montpellier)
- Pharmacologie cellulaire et moléculaire : 3222
- Sciences historiques et philologiques : 4061 S
- Sciences historiques et philologiques : 4067
- Sciences historiques et philologiques : 4080 S
En l'absence de précision de lieu, les emplois à pourvoir sont localisés à Paris.

2 - École des hautes études en sciences sociales

Directeurs d'études de l'EHESS

- Sciences sociales : 0032 S
- Sciences sociales : 0039 S

- Sciences sociales : 0049
- Sciences sociales : 0097
- Sciences sociales : 0103 S
- Sciences sociales : 0114
- Sciences sociales : 0119 S
- Sciences sociales : 0128 S
- Sciences sociales : 0145 S

Directeurs d'études cumulant

- Sciences sociales : 0187
- Sciences sociales : 0334
- Sciences sociales : 0335
- Sciences sociales : 0336

Maîtres de conférences de l'EHESS

- Sciences sociales : 0034 S

- Sciences sociales : 0072 S
- Sciences sociales : 0082
- Sciences sociales : 0225 S
- Sciences sociales : 0249 S
- Sciences sociales : 0287 S

3 - École centrale de Paris

Professeur de 1ère catégorie (statut propre ECP)

- Interaction rayonnement/surfaces : 0034

Professeur de 2ème catégorie (statut propre ECP)

- Mécanique : modélisation du comportement des matériaux : 0039.

| | | | |
|---------------------|--------------------|-------------------|-----------------|
| VACANCE DE POSTE | NOR : MENA0000756V | AVIS DU 27-3-2000 | MEN DPATE C2 |
|---------------------|--------------------|-------------------|-----------------|

Poste au rectorat de Poitiers

■ Le poste de chef du centre académique de traitement de l'information au rectorat de l'académie de Poitiers sera vacant le 1er septembre 2000.

Ce poste s'adresse à un ingénieur de recherche. Des compétences en informatique sont nécessaires, de réelles capacités à animer les équipes sont indispensables.

Le chef du service de l'informatique administrative et de la bureautique est chargé de coordonner :

- la gestion administrative courante, et la direction technique des personnels informaticiens placés sous sa responsabilité;
- le suivi financier des dépenses informatiques ainsi que la préparation du budget annuel correspondant ;
- la liaison avec les collectivités territoriales pour l'équipement des établissements du second degré;
- le fonctionnement du CATI de Poitiers et des CDTI de l'académie;
- la mise en place et le développement des activités informatiques liées aux nouveaux systèmes d'informations;
- la mise en place des matériels et des applications bureautiques, en particulier le courrier

électronique et son volet organisationnel; - l'informatisation des établissements scolaires et le bon fonctionnement du dispositif d'assistance.

Il doit en outre participer à la conception, à la mise en service et à l'évaluation des projets académiques basés sur les nouvelles technologies (Internet-Intranet, visiocommunication, services vocaux...) et travailler en liaison étroite avec le chargé de mission aux technologies nouvelles.

Les candidats devront envoyer leur demande **dans un délai de quinze jours** à compter de la présente publication, sous forme d'un dossier comprenant notamment une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé. Ce dossier devra être adressé au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau DPATE C2, 142, rue du Bac, 75007 Paris. Une copie du dossier devra être directement envoyée à monsieur le recteur de l'académie de Poitiers, secrétariat général, 5, cité de la Traverse, 86022 Poitiers cedex. Tout renseignement complémentaire peut être recueilli auprès du chef du CATI de l'académie de Poitiers et du secrétaire général de l'académie de Poitiers.

GENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

Émissions télévisées prévues sur "La Cinquième"
du 17 au 21 avril 2000*

LUNDI 17 AVRIL

9 H 00 - 9 H 15

GALILÉE (*collèges*) : Imagerie d'histoire. Cette série propose : **Catherine de Médicis**

Une reine félonne, une Italienne intrigante, une empoisonneuse redoutable, l'ennemie jurée des protestants, responsable de la Saint-Barthélémy, telle est l'image de Catherine de Médicis propagée par la légende noire. De Poissy à Amboise, de Paris à Blois, en retournant sur les lieux où Catherine a exercé son pouvoir de reine-mère, on peut constater qu'elle est, la plupart du temps, innocente des crimes qu'on lui attribue et qu'à plusieurs occasions, elle a essayé de mettre fin aux guerres de religion en voulant réconcilier les catholiques et les protestants.

MARDI 18 AVRIL

9 H 00 - 9 H 15

GALILÉE (*collèges - lycées*) : Faits d'architecture. Cette série propose : **L'école d'architecture de Marne-la-Vallée**

Le célèbre architecte suisse Bernard Tshumi, concepteur du Parc de la Villette à Paris, signe avec cette nouvelle école d'architecture, la plus minimaliste de ses œuvres. Ne voulant pas influencer les étudiants architectes par un décor trop personnalisé, il a conçu une simple cage de verre bâtie sur un quadrillage de structures métalliques, sans aucune couleur, sinon un camaïeu de gris. À l'intérieur de cette boîte de verre, deux autres boîtes, aveugles celles-là, sont suspendues au-dessus du hall central...

17 H 00 - 17 H 15

GALILÉE (*collèges - lycées*) : Villes en limites. Cette série propose : **Monaco, l'enclave dorée**

Le nom de "Monaco" évoque des images de carte postale : le Palais princier, le Casino, le cadre prestigieux d'une station de la riviera... Mais Monaco, enclave de moins de deux hectares enserrée dans le territoire français, est bien un État indépendant et la frontière entre la France et la Principauté est essentiellement économique. Le problème fondamental de Monaco est le manque d'espace et des travaux gigantesques ont été entrepris pour gagner sur les limites naturelles que sont la mer et la montagne.

JEUDI 20 AVRIL

9 H 00 - 9 H 15

GALILÉE (*collèges - lycées*) : Villes en limites. Cette série propose : **Paris si loin si proche**

Entre la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et Paris, Herblay fait partie de ces banlieues du bord de Seine qui ont servi depuis le XIX^{ème} siècle de déversoir aux activités et aux populations dont Paris ne veut pas : terrains d'épandages, zones commerciales, cimetières et campements gitans, usines de retraitement des eaux. Aujourd'hui, la commune d'Herblay et ses voisines Pierrelaye et Achères subissent cet héritage : à la fois satellites et victimes de la capitale.

VENDREDI 21 AVRIL

9 H 00 - 9 H 15

GALILÉE (*lycées*) : Les trente dernières. Cette série propose : **Se soigner**

Triomphante et sûre d'elle dans les années 1960, la médecine du vaccin pour tous et de la greffe d'organes s'est heurtée d'abord à la résistance du cancer puis, a perdu tous ses moyens devant le sida. Mais, de cette évolution est née une nouvelle figure du malade. Confronté aux images d'archives, le sociologue Philippe Bataille livre son analyse du phénomène et entrevoit pour le siècle prochain, la nécessité d'un nouveau type de rapport entre la médecine et ses patients.

* Ces émissions sont libres de droits pour l'usage en classe.

N.B. - Les guides des émissions sont disponibles sur Internet : www.cndp.fr
rubrique Produits et catalogues, sous-rubrique Galilée.